

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2017**

**Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires**

**Nombre de membres votants : 19**

<b>Titulaires présents :</b>	<b>17</b>
<b>Titulaires représentés :</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>1</b>
<b>Procurations :</b>	<b>1</b>

L'an deux mille dix-sept, lundi 4 décembre 2017 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

### **Délégués titulaires présents :**

CC des Coteaux du Girou :	MM. VINTILLAS E., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P.
CC du Frontonnais :	MM. NADALIN D., DUPUY D., CAVAGNAC H., PETIT Pa., PETIT Ph., GALLINARO A.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mmes AYGAT C. et FRAYARD C., MM. BOISSIERES J., CLUZET A., JANER G., ESPIE J-C., LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I.

### **Délégués titulaires représentés :**

CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	M. ZANETTI L. représenté par M. SANCHEZ P. (Suppléant).
CC Val'Aïgo :	M. SALIERES J-L. représenté PETIT Ph. (Pouvoir).

### **Délégués titulaires absents ou excusés :**

CC des Coteaux du Girou :	MM. CALAS D, CUJIVES D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. MIQUEL D., PAPILLAULT P., VASSAL J-P.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	MM. ANSELME E., DULONG D.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E., REBEIX N.

## **Délibération n ° 2017 / 35**

**Objet :** Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain à l'Assemblée Générale d'ATMO Occitanie

**VU** l'avis favorable du Bureau d'ATMO Occitanie faisant suite à la demande d'adhésion du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain à ATMO dans le cadre de la démarche PCAET,

**VU** les statuts d'ATMO Occitanie,

**Considérant** qu'en tant que membre de droit du collège des collectivités territoriales d'ATMO Occitanie, le Syndicat mixte doit désigner un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale,

Le Président fait appel à candidature.

Monsieur LAGORCE Patrice se porte volontaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré,** à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article unique :** **DE DÉSIGNER,** pour représenter le Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain au sein de l'Assemblée Générale d'ATMO Occitanie :

- **Monsieur LAGORCE Patrice**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	28/11/2017
Date d'affichage :	28/11/2017
Certifié exécutoire le :	18/12/2017
Affichée le :	18/12/2017

Philippe PETIT,  
Président

  
